



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR CIRCULATION IMMÉDIATE**

Audience thématique à la Commission interaméricaine des droits humains

**ASFC et le Collectif contre l'impunité préoccupés par les
entraves à l'accès à la justice dans l'affaire Duvalier**

Québec, le 8 avril 2014 – Le 28 mars dernier, ASFC et le Collectif contre l'impunité ont pris part à une audience thématique de la Commission interaméricaine des droits humains afin de partager leurs vives préoccupations quant aux obstacles à l'accès à la justice des victimes du régime de Jean-Claude Duvalier en Haïti.

Il est possible de visionner la séance du 28 mars dernier en consultant le [site Internet de la Commission](#) et de lire le [mémoire](#) au soutien de l'intervention d'ASFC et du Collectif.

Cette comparution intervient dans la foulée de la [décision historique](#) rendue par la Cour d'appel de Port-au-Prince le 20 février 2014 qui confirme la possibilité de poursuivre M. Duvalier pour crimes contre l'humanité en Haïti, et ordonne la reprise de l'instruction bâclée conduite par le juge Carvès Jean. La Cour d'appel a reconnu que les crimes contre l'humanité font partie du droit interne haïtien, que ces derniers sont imprescriptibles et qu'il est de la responsabilité de l'État de mener des enquêtes et des poursuites relatives à ces crimes.

Bien que ce jugement représente sans contredit une victoire pour les victimes et la société haïtienne, cette avancée demeure précaire. La défense a introduit un pourvoi devant la Cour de cassation et a déposé une requête visant à récuser la Cour d'appel. Le Collectif contre l'impunité et ASFC ont partagé avec la Commission leurs inquiétudes à l'égard des obstacles rencontrés par les victimes pour accéder à la justice.

ASFC et le Collectif ont dénoncé le grave défaut de l'État haïtien de mener une enquête et des procédures diligentes sur les faits reprochés à M. Duvalier et ses collaborateurs. Malgré les poursuites engagées depuis janvier 2011, aucun procès n'a encore permis d'examiner le fond de l'affaire. « Le droit des victimes à un recours efficace est compromis par le traitement qui leur a été réservé lors des audiences, ainsi que par l'absence des garanties d'indépendance et de ressources nécessaires pour que les officiers de justice puissent mener un dossier d'une telle envergure. L'enquête et les poursuites reposent essentiellement sur les plaignants et les plaignants » a affirmé maître Pascal Paradis, directeur général d'ASFC.

Dans le [communiqué du Collectif contre l'impunité du 7 avril 2014](#), Danièle Magloire, coordonnatrice du Collectif contre l'impunité a notamment expliqué l'importance des procédures en cours pour la société haïtienne : « Arriver à juger Jean-Claude Duvalier et ses complices signifie contribuer de manière significative à mettre fin au cycle infernal de l'impunité qui gangrène et handicape la société haïtienne. Cela signifie, pour les victimes et pour l'ensemble de la société, la construction d'un État de droit démocratique

où les Haïtiens et Haïtiennes peuvent affronter leur histoire, au lieu de continuer à en être les victimes ».

Le Collectif contre l'impunité avait sollicité et obtenu une première audience à la Commission le 28 mars 2011. ASFC était également présente à cette audience. Le 17 mai 2011, la CIDH publiait une [Déclaration](#) rappelant à l'État haïtien qu'il a l'obligation internationale d'enquêter sur les graves violations des droits humains commises sous le régime de Jean-Claude Duvalier et, s'il y a lieu, d'en punir les auteurs. L'État haïtien n'a toujours pas donné suite aux engagements pris par ses représentants lors de cette audience ni aux recommandations formulées par la Commission.

– 30 –

À propos d'Avocats sans frontières Canada : ASFC (www.asfcanada.ca) est une organisation non gouvernementale qui a pour mission de soutenir la défense des droits des personnes ou des groupes les plus vulnérables par le renforcement de l'accès à la justice et à la représentation légale. Depuis le retour de Jean-Claude Duvalier en Haïti le 16 janvier 2011, ASFC est l'organisation partenaire du Collectif contre l'impunité dans le dossier relatif aux plaintes déposées contre l'ex-dictateur par un groupe de victimes.

Pour information :

Au Canada : Philippe Tremblay
Téléphone : 418-907-2607 #102
Courriel : philippe.tremblay@asfcanada.ca